

**COMMUNE DE VALFF
140A RUE PRINCIPALE
67210 – VALFF**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2025
Sous la Présidence de Monsieur le Maire – Germain LUTZ**

Nombre de conseillers élus : 15

Nombre de conseillers en fonction : 15

Membres présents : Monsieur Laurent COLOMBO - Monsieur Bernard FRINDEL – Madame Audrey HATTERER-NOURRY - Monsieur Bernard HIRTZ – Madame Patricia JACOB - Monsieur Germain LUTZ - Madame Denise LUTZ-ROHMER - Monsieur Christophe PETER - Monsieur Denis ROSFELDER– Madame Monique ROSFELDER– Madame Patricia TÊTU - Madame Emmanuelle VAN DER GIESSEN - Monsieur Jean-Pierre VOEGEL - Monsieur Séraphin VOEGEL – Madame Valérie WEHREL

Membres absents excusés : ./.

Secrétaire de séance : Madame Monique ROSFELDER

DEL 2025/40

Avis du Conseil Municipal sur la demande d'autorisation environnementale pour l'extension de la Société Sablières HELMBACHER

La Société Sablières HELMBACHER a déposé une demande d'autorisation environnementale pour le renouvellement et l'extension de la carrière Helmbacher sur le territoire des communes de NIEDERNAI et VALFF.

Le dossier ayant été considéré complet et régulier, la phase d'examen et de consultation mentionnée à l'article L.181-9 du code de l'environnement est ouverte conformément aux dispositions de l'article R.181-17 dudit code.

Cette demande d'autorisation est concernée par la réforme de la procédure d'autorisation environnementale entrée en vigueur le 22 octobre 2024 (dite réforme de la « loi industrie verte ») et la participation du public se fera sous forme de consultation parallélisée, menée en parallèle des phases d'examen et de consultation, conformément aux articles L.181-10 et L.101-10-1 du code de l'environnement.

Ce projet étant situé sur la Commune de VALFF, le Conseil Municipal doit donner l'avis sur la demande d'autorisation environnementale.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications de M. le Maire,

Après en avoir délibéré,

EMET UN AVIS FAVORABLE.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Pour extrait certifié conforme
Valff, le 23.09.2025

La secrétaire,
Monique ROSFELDER



Le Maire,
Germain LUTZ

